Communiqué du ministère des affaires étrangères en date du 29 mai 2012 sur l'expulsion de l'ambassadeur de Syrie en France suite au massacre de civils à Houla et à l'aggravation de la répression en Syrie.

2012-05-29

En application des dispositions de l'article 9 de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961, les autorités françaises ont déclaré persona non grata Mme Lamia Chakkour, en sa qualité d'ambassadeur de la République arabe syrienne, ainsi que deux autres agents de l'Ambassade.

La notification officielle a été effectuée ce jour.

Cette décision est motivée par le massacre odieux commis à Houla par les forces syriennes et l'escalade de la répression sanglante menée depuis plus de quatorze mois par le régime de Bachar al-Assad, en violation du cessez-le-feu décidé par le Conseil de sécurité des Nations unies et en contradiction flagrante avec le plan de l'envoyé spécial conjoint des Nations unies et de la Ligue arabe, M. Kofi Annan.Source http://www.diplomatie.gouv.fr, le 30 mai 2012

Source : https://www.vie-publique.fr/discours/185155-communique-du-ministere-des-affaires-etrangeres-en-date-du-29-mai-2012-s